

**DECISION PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARCHE DE SERVICE CONVENTION POUR L'INTERVENTION D'UNE  
PSYCHOLOGUE AU JARDIN D'ENFANTS « LA COURTE ECHELLE »**

Le maire de la commune de Soyaux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122.21 et L. 2122.22,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122.22 susvisé du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2122-1 du code de la commande publique,

Considérant que la Ville souhaite l'intervention d'une psychologue afin de procéder à une supervision et un éclairage sur certaines situations complexes rencontrées dans le cadre de l'accueil des familles ;

**DECIDE**

**Article 1** : Une convention doit être signée entre la Ville de Soyaux et Madame Anne Véronique DURIEUX, psychologue, domiciliée au 35 rue Gaudichaud 16000 Angoulême.

**Article 2** : L'intervention se fera entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023, à raison de de 6 séances d'1h30 tous les 2 mois pour un montant de 135 €TTC par intervention d'une heure et demie, soit un montant total de 810 € TTC.

**Article 3** : Le règlement sera effectué par mandat administratif sur service fait au plus tard 30 jours après réception de la facture.

**Article 4** : Conformément à la législation en vigueur, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois suivant sa publication. L'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux mois vaut rejet implicite. Le rejet du recours gracieux peut également être contesté devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois.

**Article 5** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Expédition en sera adressée à la préfecture de la Charente.

Soyaux, le 13/02/2023

Le maire,

  
François NEBOUT